



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 13 DECEMBRE 2022

Délibération affichée

Le 20 DEC. 2022

Effectif du Conseil : 33

Présents : 23

Absents et Excusé(es) : 07

Procuration(s) : 03

N° d'Ordre : 80/2022

Domaine d'Intervention : 536 : Désignation de représentants autres

L'an deux mil vingt deux et le Mardi treize du mois de Décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du sept Décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 08 Décembre 2022

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme LACROIX Jenia ; - M. REJON Philippe ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - M. BROLIRON Jean-François, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, Ier Adjoint (Procuración donnée à M. ATALLAH André) ; - M. PERAIN Franck (procuración donnée à M. ISSA Jean-François) ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy (procuración donnée à M. BROLIRON Jean-François).

ABSENTS : Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint ; - Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - M. TABAR Patrice ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. GEOFFROY Luidji ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGE Dunia.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION DESIGNANT LE SUPPLEANT DU MAIRE A LA COMMISSION D'ELABORATION DU SAR (SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL).

20 DEC 2022

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'en sa qualité de 1^{er} magistrat de la ville de Basse-Terre, il est membre de la commission en charge de l'élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Guadeloupe.

Pour rappel, les Schémas d'Aménagement Régionaux sont élaborés par les collectivités territoriales et ce, afin de prévoir les règles, les stratégies et les objectifs dans les grands domaines de l'aménagement du territoire.

Par délibération n° CR/21-1339, l'assemblée délibérante du Conseil Régional a décidé de la mise en révision du Schéma d'Aménagement Régional de la Guadeloupe.

Aussi, pour la bonne marche de la commission en charge de la préparation du SAR, il convient que soit également désigner un suppléant pour la Ville de Basse-Terre.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITE

SOIT : 26 VOIX POUR dont 3 procurations (M. GUILLAUME Bernard, 2^{ème} Adjoint au Maire ;
 - M. PERAIN Franck ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy)

ARTICLE 1 : DE DESIGNER Monsieur CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint, comme suppléant à la Commission en charge de l'Elaboration du Schéma d'Aménagement Régional de la Guadeloupe.

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de
 La transmission en Préfecture le 19 DEC. 2022
 L'affichage et/ou la publication le 20 DEC. 2022
 Et/ou la notification le 19 DEC. 2022
 Fait à Basse-Terre le 19 DEC. 2022
 Le Maire



André ATALLAH

Basse-Terre, le 15 Décembre 2022

